



# LA DÉMARCHE LILLOISE SUR LES SITES ET SOLS POLLUÉS ILLUSTRÉE NOTAMMENT À TRAVERS LES TIERCES EXPERTISES

Afin de s'assurer que les programmes de renouvellement urbain s'inscrivent dans une vision de qualité environnementale et sanitaire

=> LMCU et Ville de Lille font un appel régulier à la tierce expertise

La tierce expertise est une prestation normée

- NF X 31-620-2, *Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués – Partie 2: Exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle.*
- offre de prestation référencée XPER « *Expertise dans le domaine des sites et sols pollués* »

- Dans le cas de dossiers complexes et/ou sensibles
- Réalisation d'une expertise complémentaire, **impartiale** et de **haut niveau**, permettant de justifier et d'asseoir les décisions qui seront prises
- Permet de s'assurer du **respect des principes méthodologiques et/ou réglementaires** à appliquer, à vérifier la qualité des données disponibles, le bien-fondé des hypothèses définies et leurs utilisations.

- formulation claire et factuelle de remarques sur les documents expertisés
- précision pour chacun des écarts, de la nature de celui-ci (technique, bonnes pratiques, politique nationale SSP, ...)
- accompagnement de chaque remarque d'une évaluation objective de son impact sur les conclusions des documents expertisés
- mise en avant **des points forts** et des points faibles du document tierce expertisé



2011 = délibération du conseil communautaire de la LMCU :

dès lors que les risques sanitaires résiduels subsistent



mise en place d'un dispositif de tierce expertise  
des études de pollution



Pour tous les projets relevant de la compétence de Lille Métropole

dès lors que les risques sanitaires résiduels subsistent



mise en place d'un dispositif de tierce expertise  
des études de pollution



Pour tous les projets relevant de la compétence de Lille Métropole

dès lors que les risques sanitaires résiduels subsistent



mise en place d'un dispositif de tierce expertise  
des études de pollution

Cette tierce expertise est ouverte aux maires, dans le cadre de la délivrance d'une autorisation de construire ou d'aménager



## Objectif des revues critiques :

- guider l'action publique
- et/ou intervenir sous forme de recommandations auprès du maître d'ouvrage

=> dans un souci d'une meilleure information du public.



## Résultats sur ces 3 dernières années

- obtention de documents de plus en plus complets et de meilleure qualité
- Evolution vers une cohérence des prestations et de la gestion des pollutions engagées sur l'ensemble de la Communauté Urbaine et de la Ville de Lille en particulier



## A titre d'exemple

Depuis 2008, GEOSAN a réalisé plus de 60 tierces expertises sur le territoire communautaire Lillois

## Les écueils à éviter....

- Débat d'expert
- Tierces expertises en cascade
- Divergences non « fondées » entre Bureau d'étude
- ....

geosan

Merci de votre attention

GEOSAN France

200, rue Pilâtre de Rozier

59500 DOUAI

00 33 (0)3 27 08 70 80

Perrine Marchant

Responsable GEOSAN France

perrine.marchant@geosan.fr



[www.lne.fr](http://www.lne.fr)